

Occupation du lycée Jean-Jaurès à Paris 19^e :

Le Préfet doit changer de méthode et d'objectifs

Monsieur le maire,

L'évacuation hier matin de plus d'un milliers de migrants du campement de Stalingrad et l'occupation depuis le vendredi 22 avril du lycée professionnel Jean Jaurès par plus de 300 migrants pose à nouveau la question de la politique nationale d'accueil des réfugiés dans un contexte de crise migratoire.

Depuis un an, c'est je crois à chaque conseil que l'accueil des réfugiés s'impose à nos débats. Je ne citerais pas tous les vœux et votes s'y référant. Je souhaite rappeler celui sur lequel s'est appuyé ensuite le plan « migrants » parisien adopté à l'automne.

En septembre dernier, au conseil de Paris, nous adoptions le principe de la mobilisation de Paris :

- Mobilisation de l'ensemble des moyens afin d'accueillir dans des conditions dignes et garantes de leur intégration les réfugié-e-s arrivant sur le territoire parisien en portant une attention particulière à la prise en charge des publics vulnérables.

- Contribution à la mobilisation de bâtiments et de foncier permettant l'ouverture rapide de nouveaux centres d'hébergement, et que cet effort soit équitablement réparti sur le territoire parisien et sur le territoire métropolitain.

A 8 mois de ce vote, nous en sommes toujours à être les témoins, dans le 19^e arrondissement, de nouveaux campements indignes.

Après Jean Quarré, c'est donc rue Clavel un nouveau centre de fortune qui s'est ouvert dans le 19^e.

A Stalingrad, il a fallu un mois pour la mise à l'abri du campement.

Comment avons-nous pu attendre qu'il prenne une telle ampleur avant d'agir ?

Cette situation traduit l'inefficacité d'une politique nationale et même européenne qui très clairement n'est pas à la hauteur de l'impérieux devoir de solidarité avec les demandeurs d'asile.

Elle démontre les graves dysfonctionnements du dispositif gouvernemental et l'absence de cohérence des objectifs poursuivis.

Il faut enfin que le préfet et le gouvernement portent un plan d'urgence humanitaire à la hauteur des enjeux:

- qui mobilise le patrimoine intercalaire, en particulier de la région Ile-de-France et dans les territoires contribuant peu à la prise en charge de ces populations en détresse;

- Avec l'ouverture rapide de centres d'accueil de transit et d'hébergement dans les autres capitales régionales afin de partager l'accueil des réfugiés;

- Facilitant, enfin, les démarches de demandes d'asile. Je veux citer ici des représentants de grandes associations qui alertent sur le parcours du combattant pour demander asile en Île-de-France aujourd'hui. Un comble quand on sait, les files d'attente et donc l'engorgement que cela crée, en particulier dans les centres d'hébergement justement.

Le gouvernement doit faire face à son devoir de solidarité et ne pas abandonner les réfugiés et les habitants des villes concernées à leur sort. Nous avons les moyens d'agir. Je veux rappeler que quand le nombre de demandeurs d'asile a augmenté de 60 000 à 79 000 entre 2014 et 2015 en France, l'Allemagne, à titre de comparaison, a enregistré plus d'un million de demandes en 2015.

Le préfet doit clairement changer de méthode en Île-de-France, avec des objectifs clairs : organiser et anticiper l'accueil, faire face aux besoins d'hébergement, appliquer le droit d'asile.

Dans le 19^e, l'occupation du lycée Jean Jaurès ne doit pas être évacuée sans que soient ouverts préalablement un ou plusieurs nouveaux lieux collectifs repartis en Île-de-France. Les soudanais, afghans et érythréens, femmes, hommes, et enfants qui y ont trouvé refuge doivent être pris en charge au plus vite avant tout.

Paris, qui s'est déclarée « ville-refuge », doit contribuer par tous les moyens à une politique efficace et humaine, à la hauteur des besoins et de l'urgence.